



Coupable, mais que va t-il se passer?

Par **monange2003**, le **22/01/2008** à **15:38**

Mon employeur après harcèlement moral, que je ne pouvais prouver, m'a licencié en m'obligeant à accepter le minimum.

Je me suis retrouvé de plus en plus dans la M---E financière...tout n'a fait que se dégrader. Au bord du gouffre et en colère j'ai détourné environ 3500 euros. Un chèque qu'il me restait et que j'ai falsifié.

Comme les associés eux même étaient occupés à se battre sans arrêt, ils n'ont rien vu pendant 6 mois.

Mais bien sûr je savais que ça ressortirait à un moment.

Et ça y est. L'un d'entre eux l'a vu.

De tout façon il me restait ça ou vendre mes charmes...alors je crois que je ne regrette pas. Aujourd'hui si demain de j'ai pas la somme ils me menace d'aller à la police, ça encore j'assume.

Mais aussi d'aller voir mon tout nouvel employeur.

Je ne demande pas de l'aide, je sais que c'est fini pour moi.

Je veux savoir ce qu'il va m'arriver.

Que se passe t-il si demain je vais moi même à la gendarmerie?

Et ce qu'il m'ont fait il y a un an, ça ne peut pas m'aider un peu?

La bonne nouvelle est que je n'ai même plus envie de vendre mes charmes pour survivre...je suis arrivée en bout de course....

Mettre fin à mes jours...ou disparaître....des fois j'y pense.

Tout bascule si vite. Et c'est ma faute je le sais.

Dire que certains détournent des milliards...et sans être inquiété...

Par **mademoiselle_k**, le **22/01/2008** à **18:46**

bonsoir,

tout d'abord je tiens à vous témoigner tout mon soutien
les conséquences du harcèlement au travail sont parfois désastreuses et la détresse
psychologique que vous ressentiez à ce moment là on surement du jouer dans l'acte de
falsification

malheureusement ceci n'excuse pas votre acte et par avance je vous annonce qu'il sera
délicat de faire valoir le fait d'harcèlement afin d'excuser votre geste

cela étant votre vie n'est pas fini pour autant loin de là

il est vrai que l'infraction de falsification de chèque est un délit puni au maximum de 7 ans de
prison [fluo]attention ceci est un maximum abstrait prévu par le code pénal

ceci ne correspondra pas à votre peine, je présume que vous n'avez pas de casier judiciaire ,
en outre la somme détournée est faible

vous pouvez vous en tirer avec du sursis (une peine sera prononcée mais vous ne l'effectuerez
pas elle sera applicable uniquement si vous recommencez[/fluo][s][s])

je vous conseille d'une part de prendre contact avec un avocat pour lui exposer les faits
d'autre part essayez **d'apaiser la situation** avec vos ex employeurs en leur montrant votre
bonne foi et votre accord pour que le remboursement se règle à l'amiable via une conciliation

si ils ne sont pas d'accord témoigner de votre bonne foi en assumant les conséquences
judiciaires sera le plus sage

il s'agit pour vous de calmer la situation afin d'éviter qu'ils contacte votre actuel employeur

de toute façon on en est pas là encore

alors je vous en prie arrêtez de penser au pire , calmez vous , il y a des choses plus grave
dans la vie,

je reste à votre disposition pour vous aider

on reprendra les événements point par point inutile de paniquer outre mesure[s][s]en
attendant de vos nouvelles

bonne soirée

Par **monange2003**, le **22/01/2008** à **19:31**

Merci de votre écoute.

La personne qui a repris la société, un des 3 associés est devenue à moitié hystérique quand
elle a découvert ça.

Je doute que cela se passe bien.

Ils me mettaient déjà la pression il y a un an, pour n'importe quoi, alors là elle jubile.Elle peut
être encore plus sans pitié.

En fait je n'ai aucun problème pour assumer mes actes.De toute façon, il le faut.Je ne sais
pas comment j'ai pu être stupide à ce point...D'un autre côté à cause d'eux j'étais au bord de
la saisie alors...

Ce qui me rends malade c'est que je la connais, c'est une folle furieuse, elle adore mettre les

gens au tribunal et les harceler, elle et qu'elle ne va pas me louper, elle va aller voir mon employeur. Mais bon, j'assumerai aussi....et je me chercherai aussi un nouveau boulot! Je suis tellement à bout que j'envisage de démissionner demain. Comme ça quoi qu'elle fasse tant pis.

Mais j'ai peur qu'elle appelle ma famille, qu'elle me diffame....là je ne crois pas que je supporterai de faire du mal à mon entourage...

En fait c'est ça qui me rends folle et prête à tout.

Donc demain je vais devoir lui annoncer que je n'ai pas l'argent cash, et ça va très mal tourner...

Et après je fais quoi? Je vais me dénoncer à la gendarmerie?

Je risque une garde à vue?

Je crois presque que j'aimerais qu'il me garde...tellement je suis désespérée.

Elle ne va jamais me laisser tranquille. Je l'ai déjà vu à l'oeuvre avec d'autres...

Et quand j'aurai été condamnée (je n'ai aucun antécédent si ce n'est un interdit bancaire), j'aurais un casier? Me sera t-il possible d'être enregistré au Tribunal de Commerce?

Un avocat...mais je n'ai pas un sou.Je suppose que demander l'aide juridique c'est toute une paperasse...